

Références à Rappeler :

C23626 - WJ/CE

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

COPIE

Du 28.04.2014 à 8 Heures

DEMANDEUR :

**TRANSPORT BONIFACE**  
14 bis rue de la Belle Epine  
Redoute  
**97200 FORT DE FRANCE**

Déborah MARIE & William JOSEPHINE  
Suppléants de Claude LAURE  
Huissier de Justice  
ESPACE LA CAYE  
Bât. B - Rdc  
Petit Paradis  
97233 SCHOELCHER  
☎ 0596 72 86 00  
📠 0596 60 98 49

e.mail : [claude.laure@orange.fr](mailto:claude.laure@orange.fr)



Déborah MARIE & William JOSEPHINE  
Suppléants de Claude LAURE  
HUISSIER DE JUSTICE  
Espace La Caye – Bât. B - Rdc  
Petit Paradis  
97233 SCHOELCHER  
☎ 0596 72 86 00  
☎ 0596 60 98 49  
claudelaure@orange.fr

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

Références à Rappeler :

C23626 – WJ/CE

Dressé le **Vingt-huit AVRIL**  
DEUX MILLE QUATORZE à 8 heures

### A LA REQUETE DE :

**TRANSPORT BONIFACE** – SARL unipersonnelle immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fort de France sous le numéro 539 601 807; dont le siège est situé à Fort de France (Martinique), 14 bis rue de la Belle Epine – Redoute - représentée par **Monsieur Jean Luc BONIFACE**, domicilié en cette qualité audit siège.

### LEQUEL M'A EXPOSE :

*Que le mouvement de grève qui affecte la société TRANSPORT BONIFACE, déclenché par l'association syndicale CSTM, se maintient sur le parc de stationnement de Rivière Pilote - quartier La Mauny.*

*Que le mouvement perdure depuis plus d'un mois et l'activité de la société de transport est à l'arrêt.*

*Que la société Transport Boniface subit un lourd préjudice, de même que les passagers et entreprises sous-traitantes.*

*Que les véhicules des grévistes sont maintenus en travers de la voie d'accès, empêchant à tous les bus de quitter le parc.*

*Qu'en date du 25 avril 2014, il a été porté à la connaissance de Monsieur Jean Luc BONIFACE, que les grévistes auraient déplacé leurs véhicules afin de mettre en doute l'entrave constituée.*

### EN CONSEQUENCE :

Il m'est demandé, pour la sauvegarde des droits de la société requérante, de dresser procès-verbal de toutes constatations.

Je,

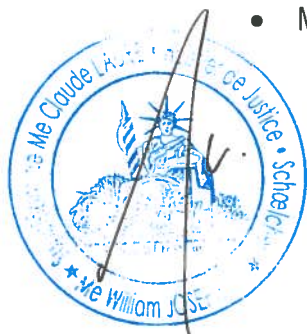
**Maître William JOSEPHINE**, Suppléant de **Maître Claude LAURE**, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de FORT DE FRANCE, à la Résidence de SCHOELCHER (97233), y domicilié, Petit Paradis immeuble SIMAR – Espace la Caye, rez-de-chaussée, soussigné,



**DEFERANT A CETTE REQUISITION**, Certifie m'être rendu aux jour, mois et an indiqués en tête du présent acte sur le parc de la société TRANSPORT BONIFACE sis quartier la Mauny à Rivière-Pilote.

### CONSTAT

- Que le parc de stationnement de la société TRANSPORT BONIFACE est bloqué par les employés grévistes et membres de l'association syndicale CSTM.
- La société TRANSPORT BONIFACE n'assure aucun service de transport.
- La voie de circulation est entravée par la présence des véhicules dont les immatriculations suivent ; Monsieur Jacques JEAN BAPTISTE a pu m'identifier leur propriétaire :
  - ✓ 936 AQE 972, appartenant à Monsieur LOWENSKI
  - ✓ 835 ATW 972, appartenant à Monsieur Paul PIERRE
  - ✓ AA 617 DH, appartenant à Monsieur PROPHÈTE
  - ✓ BT 205 EA, appartenant à Monsieur MERLINI
  - ✓ CS 214 NY, appartenant à Monsieur MERKILED
  - ✓ CN 081 CV, appartenant à Monsieur SALOMON
  - ✓ CD 224 JY, appartenant à Madame AWAT
  - ✓ CJ 558 NY, appartenant à Monsieur LOUISY LOUIS
- Que les véhicules de transport immatriculés comme suit ne peuvent quitter le parc :
  - ✓ CP 611 HF
  - ✓ BQ 775 RQ
  - ✓ CX 629 PK
  - ✓ CD 127 MY
  - ✓ CX 483 PK
  - ✓ BV 782 DS
  - ✓ CR 208 DE
- Je relève la présence d'un groupe électrogène derrière le véhicule CP 611 HF.
- Sur place, Madame RÉSIDE Marie Luce tente de faire sortir le bus immatriculé CP 611 HF.
- Monsieur POLYTE Alexandre tente de faire sortir le bus immatriculé CX 629 PK.



Références à Rappeler :

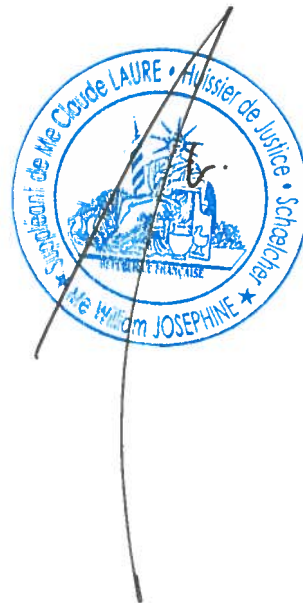
C23626 – WJ/CE

- Monsieur JAPEL Sylvain tente de faire sortir le bus immatriculé CX 483 PK.
- Monsieur FOULONGANI Jean Yves tente de faire sortir successivement les bus immatriculés CD 127 MY et CR 208 DE.
- Tous les bus sont gênés par les véhicules et ne peuvent sortir.
- Je relève que l'abri de fortune est toujours présent.

Je me suis retiré.

J'ai annexé au présent acte des prises photographiques ainsi qu'un croquis approximatif de la situation des lieux.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



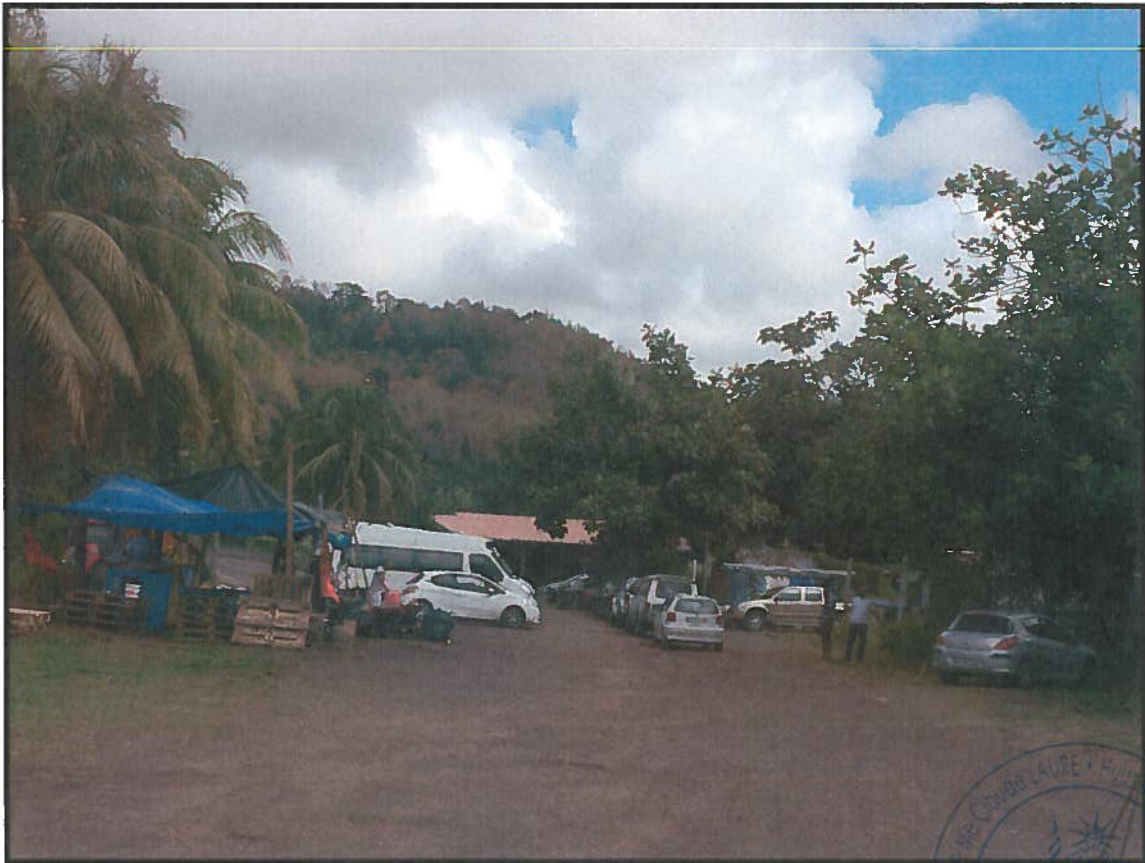
**Coût :** Quatre cent quarante trois euros et quinze centimes

**Coût :**

Emoluments	400,00
T.V.A. à 8,50%	34,00
Enregistrement	9,15
<b>TOTAL</b>	<b>443,15</b>

# PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE













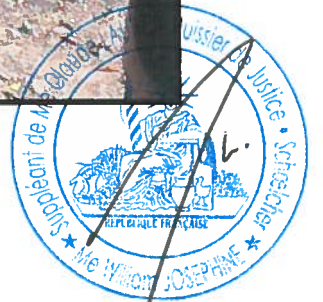


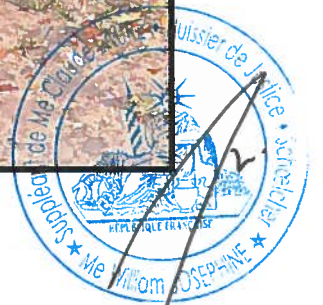






























Ministère de Justice  
Séjourant  
Me William JOSEPHINE  
REPUBLICAIRE FRANÇAISE  
Schœlcher







Représentant de  
REPUBLIC FRANÇAISE  
Me Wilom JOSEPHINE

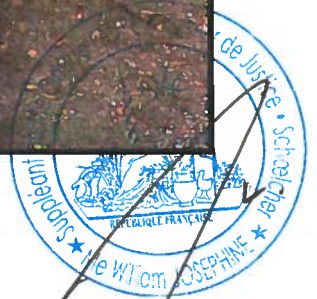








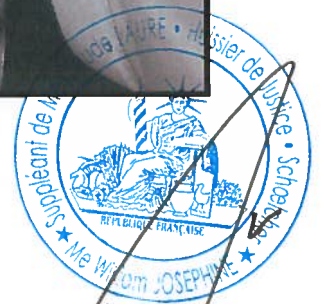
*[Handwritten signature]*





Supplément de M. de Justice • Schaefer  
REPUBLIC FRANÇAISE  
Me William JOSEPHINE









*[Handwritten signature]*







